



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

2094

Procès-verbal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi douzième (11^e) jour du mois décembre 2017 à 20h30.

Sont **présents(es)** à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 M. Dave Laplante
Siège #2 M. Léandre Lessard	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Camil Martin.

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

1. GÉNÉRALE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20h28

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M.Camil Martin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 M. Dave Laplante
Siège#2 M. Léandre Lessard	siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche	siège #6 Mme Yvette Poulin

11-12-2017-696

2.RÉSOLUTION 11-12-2017-696 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2017-57 fixant pour l'exercice financier 2018, les taux taxation foncières, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée



Procès-verbal

N° de résolution
ou annotation

11-12-2017-697

3. RÉSOLUTION #11-12-2017-697 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Maurice Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

11-12-2017-698

4. RÉSOLUTION #11-12-2017- 698 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2018 tel que déposé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Taxes	1 026 921\$
Païement tenant lieu de taxes	3 400\$
Services rendus	5 500\$
Impositions de droits	7 500\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	20 396\$
Transferts	134 720\$

Pour un total des revenus. 1 201 437\$

Dépenses;

Administration :	223 348\$
Sécurité publique :	143 598\$
Transport routier :	264 247\$
Hygiène du milieu :	105 116\$
Aménagement & urbanisme	46 842\$
Loisirs & culture;	258 624\$
Frais financement;	26 640\$

Sous total : 1 068 415\$

Conciliation à des fins fiscales : 106 029\$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 1 174 444\$

Conciliation à des fins fiscales : \$26 993\$

(immobilisations)

Taxes accises \$ (89 000)\$

ADMINISTRATION

Système informatique 6 483\$
Et téléphonie

INCENDIE

bornes sèches 89 000\$
achat équipement incendie 15 712\$



Procès-verbal

N° de résolution
ou annotation

TRAVAUX PUBLICS

Achats équipement (été) \$
Achat équipement (hiver) \$

Aménagement urbanisme

\$

Loisirs

Équipement 4 798\$

Total des dépenses 1 201 437\$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

2018 2019 2020

PROJECTION PROJECTION

		2018	2019	2020
ADMINISTRATION	Informatique téléphonie	6483\$	3 000\$	3 500\$
	rénovation	\$		
INCENDIE	Rénovation/repas	\$		- \$
	Borne sèche	89 000\$	2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	\$		7 000 \$
	équipement	15 712	15 288\$	13 650
VOIRIE	Équipement	\$	5 000\$	
	Autres équipement	\$	\$	
	Autres travaux	0	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0	25 000\$	50 000\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	Équipement	0\$		
LOISIRS CULTURE	EQUIPEMENT	4798.00\$		
	RENO EXT	\$		
DÉV TOURISTIQUE			\$	
		\$		
Mobilier urbain			\$	
		115 993\$	50 288\$	\$76 150\$



Procès-verbal

11-12-2017-699

N° de résolution
ou annotation

**5. RÉSOLUTION #11-12-2017-699 ADOPTION DU RÈGLEMENT
2017-57 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018 LES TAUX
DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE
NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES**

RÈGLEMENT #2017-57 TAUX DE TAXATION 2018

Attendu que le conseiller Maurice Lachance a donné l'avis de motion concernant le règlement 2017-57 taux de taxation 2018 à l'assemblée du 13 novembre 2017 avec une dispense de lecture;

Attendu qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2018 a été affiché à la porte du bureau municipal, du bureau de poste

Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année 2018 sont adoptées comme suit :

Taxes	1 026 921\$
Paiement tenant lieu de taxes	3 400\$
Services rendus	5 500\$
Impositions de droits	7 500\$
Intérêts	3 000\$
Autres revenus	20 396\$
Transferts	134 720\$

Pour un total des revenus. \$1 201 437\$

Dépenses;

Administration :	223 348\$
Sécurité publique :	143 598\$
Transport routier :	264 247 \$
Hygiène du milieu :	105 116\$
Aménagement & urbanisme	46 842\$
Loisirs & culture;	258 624\$
Frais financement;	26 640\$

Sous total : 1 068 415\$

Conciliation à des fins fiscales : 106 029\$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: 1 174 444\$

Conciliation à des fins fiscales : (26 993\$)
(immobilisations)tx accises) (89 000\$)

ADMINISTRATION

Informatique téléphonie 6 483\$

INCENDIE

Rénovation construction \$
bornes sèches 89 000\$
achat véhicule \$
achat équipement incendie 15 712\$

TRAVAUX PUBLICS



Procès-verbal

Achats équipement (été) \$
Achat équipement (hiver) \$

Aménagement urbanisme

Achat terrain \$

Loisirs

Équipement 4 798\$
Travaux rénovation extérieur

Total des dépenses 1 201 437\$

Attendu que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

2017 2018 2019

PROJECTION PROJECTION

		2017	2018	2019
ADMINISTRATION	Équipement	6 483\$	3 000\$	3 500\$
		\$		
INCENDIE	Rénovation/rep	\$		- \$
	Borne sèche	89 000\$	2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	\$		7 000 \$
	équipement	15 712\$	15 288\$	13 650\$
VOIRIE	Équipement	\$	5 000\$	
	Autres équipement	0\$	\$	
	Autres travaux	0	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0	25 000\$	50 000\$
AMÉNAGEMENT URBANISME	ACHAT TERRAIN	\$		
LOISIRS CULTURE	Équipement	4 798\$		
		\$		
		\$		
Mobilier urbain		.	2 500\$	
		115 993\$	50 288\$	76 150\$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal

Attendu que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 1 201 437\$ pour l'année 2018 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 174 516\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu 1 026 921\$

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2017-57 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;

2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale de 0.90979\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour palier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière générale de 0.07519 \$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.03216 par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2009-13(0.01650\$ # 2017-51(0.01566\$ Assujettis aux EAE.

5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01224\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6. TAXE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION INCENDIE(2) CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01919\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. Camion#1 (0.01043\$) camion #2 (0.00876\$) QUOTE-PART SELON PROTOCOLE AVEC LA GUADELOUPE



Procès-verbal

**7. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT
CASERNE INCENDIE**

N° de résolution
ou annotation

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02010\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2013-27 .Assujettis aux EAE.

8. TAXE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01607\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2015-40 .Assujettis aux EAE.

9 TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX IMMOBILISATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02156\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2017-52 .Assujettis aux EAE.

10. REVENU FONCIER

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	205\$
Chalet :	103\$
Commerces;	610\$
Fermes agricoles	515\$
Commerces légers	103\$

B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière
55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement ou selon les directives émises par le centre de traitement inclus dans l'entente avec la MRC Entre le 15 octobre et le 15 mai

Le coût est établi selon les données du centre de traitement et facturé sur les comptes de taxes

Les vidanges d'installations septiques sont soumises au règlement au 2017-55 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth

11. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal

12. **ROULOTTE**

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

13. **LICENCE POUR ANIMAUX**

Le tarif pour les licences de chiens et de chats sera facturé à chacun des contribuables qui seront inscrits au registre de la SPA selon les tarifs établis dans l'entente contractuelle avec la SPA.

14. **TARIFICATION POUR LE DÉNEIGEMENT**

Un tarif est établi pour le déneigement des rues privés qui ont obtenues un permis de lotissement émis par la municipalité. Ce tarif est fixé selon le nombre de terrain desservis par l'assiette de la rue

Pour l'année 2018 le montant est de 218.00\$ par terrain desservis par l'assiette de la rue.

15. **MODALITÉ DE PAIEMENT**

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1^{er} mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1er mars 2018

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1^{er} mai 2018.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1^{er} juillet 2018

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1^{er} septembre 2018

16. **SUPPLÉMENT DE TAXES**

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

17. **INTÉRÊTS SUR TAXES**

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2018, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.



Procès-verbal

N° de résolution
ou annotation

18. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2018.

19. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 11 décembre 2017

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin dir-gén/sec-très

Avis de motion 13 novembre 2017
Adopté le 11 décembre 2017
Affiché le 20^e jour de décembre 2017

REGLEMENT 2017-57

Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.90979/100\$
Sûreté du Québec	0.07519/100\$
Dettes Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.03216/100\$
Dettes bâtisse caserne incendie	0.01224/100\$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.0000/100\$
Camion incendie (2) conjoint avec La Guadeloupe	0.01919/100\$
Agrandissement de la caserne incendie	0.02010/100\$
Dettes infrastructures routier	0.01607/100\$
Travaux immobilisation	0.02156/100
	1.1063/100\$
Ordures;	
Résidences	205.00\$
Chalet	103.00\$
Commerces	610.00\$
Ferme Agricoles	515.00\$
Commerces légers	103.00\$
Vidanges de fosses septiques	187.00\$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00\$
Roulotte occupation	10.00\$/mois
	+ service



Procès-verbal

N° de résolution
ou annotation

Système UV	+adm
Licence animaux	selon tarif écrit à l'entente avec la SPA
Tarif déneigement	218.00\$ par terrain desservis.
Taux d'intérêt	12%
Échéance :	
Si plus haut que 300.00\$	
1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2018
2 ^e versement	1 ^{er} mai 2018.
3 ^e versement	1 ^{er} juillet 2018
4 ^e versement	1 ^{er} septembre 2018

Municipalité de St-Évariste-de Forsyth

Le 20^e jour de décembre 2017,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 20e jour de décembre 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 20^e jour de décembre 2017 à St-Évariste-de-Forsyth

Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très.

495, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél: 418-459-6488; Fax: 418-459-6268
dg@st-evariste.qc.ca



Procès-verbal

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth
N° de résolution
ou annotation

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2017-57 Prévisions budgétaires 2018 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

Est par la présente donnée par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 11 décembre 2017 à 20h30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :
**LE RÈGLEMENT #2017-57 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018
ET TAUX TAXATION**

Le règlement ainsi que ses annexes peut-être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 20^e jour de DÉCEMBRE 2017.

Nathalie Poulin
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

495, rue Principale.
St-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0
Tél: 418-459-6488
Fax: 418-459-6268
dg@st-evariste.qc.ca

6. PÉRIODE DE QUESTION

11-12-2017-700

7. # RÉSOLUTION # 11-12-2017-700 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 20h43.

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Camil Martin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth

Procès-verbal

N° de résolution
ou annotation

